



Comité Central d'Entreprise / Pôle emploi Séance d'installation

10 mai 2017

Déclaration de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi

Monsieur le Président du Comité Central d'Entreprise,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous sommes réunis ce jour pour l'installation du nouveau CCE de Pôle emploi.

Dans la construction permanente du dialogue social interne à notre Institution, cet événement est loin d'être anodin et la CFE-CGC Métiers de l'Emploi tient à affirmer - par la présente déclaration - toute l'importance qu'elle accorde à cette instance.

L'engagement de notre Organisation Syndicale y sera plein et entier, avec le souci permanent du respect des intérêts des Salariés et de l'Institution.

Sur tous les sujets qui seront débattus et travaillés dans le cadre du CCE, les élus et représentants de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi interviendront dans un esprit de recherche permanente de consensus équilibrés et de progrès.

Ils utiliseront à plein les possibilités offertes par un dialogue qui se voudra toujours constructif, franc, respectueux et exempt de tout dogmatisme. Comme vous le savez, il s'agit là de valeurs essentielles auxquelles notre Organisation est plus que jamais attachée.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi tient à souligner qu'elle est attachée à un dialogue social constructif et apaisé qui ne pourra se réaliser que si chacun y prend sa part, la responsabilité de cette réussite ne peut pas reposer que sur les OS, l'employeur à bien évidemment aussi une grande part de responsabilité.

Le nouveau CCE répond à une configuration quelque peu différente et renouvelée par rapport au précédent. De même, suite aux élections qui ont été organisées par les CE locaux pour désigner leurs représentants, les grands équilibres au sein de la nouvelle instance se trouvent modifiés.

L'installation de ce nouveau CCE constitue également un moment privilégié pour jeter un regard sur le fonctionnement de l'instance précédente.

Comme elle l'a déjà évoqué, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi souhaite qu'un travail soit engagé pour tirer, avec le recul nécessaire, les enseignements relatifs aux nouvelles modalités de consultation et d'information définies dans le cadre des évolutions législatives récentes (lois Macron et Rebsamen).

Enfin, notre Organisation Syndicale ne saurait conclure cette déclaration sans évoquer - avec gravité et sérénité - les défis auxquels sera, peut-être, confronté Pôle emploi.

Ainsi, les idées débattues dans le cadre de la campagne présidentielle qui vient de s'achever, laissent augurer des évolutions concernant l'Assurance Chômage et la Formation qui risquent d'affecter le rôle de notre Institution.

A travers ces évolutions, la question des positionnements respectifs de Pôle emploi et des exécutifs régionaux sera sans doute relancée.

Sur ces sujets, l'engagement de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi sera total pour que l'intégrité de l'Institution nationale Pôle emploi soit préservée, dans le respect des efforts déployés par les personnels.

Paris, le 10 mai 2017